

Règlement Local de Publicité

Commune de Guérande
Loire-Atlantique (44)

Annexe n° 1 :
Règlement – Document
graphique

Vu pour être annexé à la délibération du
conseil municipal en date du 20 janvier 2020

Arrêté le :	Approuvé le :
1er juillet 2019	20 janvier 2020



0 1 2 km



Légende :

Zones de Publicité

- ZP1**
- ZP1a : Secteur Sauvegardé et secteur du petit séminaire
 - ZP1b : Secteurs d'agglomération hors ville intra-muros/remparts, hors avenues principales et hors zones d'activités
- ZP2 : Principales avenues et boulevards**
- ZP2a : Avenue Anne de Bretagne, Avenue de la Brière
 - ZP2b : Route de Mesquer
 - ZP2c : Boulevard du 19 mars 1962
 - ZP2d : Boulevard du Général de Gaulle
- ZP3**
- ZP3 : ZA de Kerbiniou, Bréhadou, Kerquessaud
- ZP4**
- ZP4a : PA de Villejames, Bréhany, Métairie de la Lande, Les Salines
 - ZP4b : RD 247 et RD 92

Éléments graphiques d'information

- Monuments Historiques
 - Périmètres des abords des Monuments Historiques
 - Secteur Sauvegardé
 - ▨ Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)
 - ▨ Sites classés
 - ▨ Sites inscrits
 - ▨ Parc Naturel Régional de Brière
 - ▨ Route Bleue (RD99e)
 - ▨ Bande de recul paysagère aux abords de la Route Bleue (RD99e)
 - ▨ Portion de la RD247 où la publicité numérique est autorisée
- Périmètres des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC)
- ▨ ZAC Bréhany Automobile
 - ▨ ZAC Bréhany Maison

